



L'AdCF EN RÉGION AQUITAINE RENCONTRE DES COMMUNAUTÉS

Les communautés dans la mise en œuvre des réformes

*Quelles évolutions juridiques, organisationnelles et
financières des communautés ?*

Attentive aux effets de l'application des réformes (et notamment aux évolutions de périmètre que connaîtront nombre de communautés dans l'application des schémas de leur département), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a souhaité amplifier son action régionale en engageant dès les premiers mois de l'année un nouveau « Tour de France ». Elle vous invite à cette étape à Seignosse qui permettra de faire un point sur les dernières dispositions législatives en matière juridique et financière directement applicables et d'identifier les enjeux qui s'ouvrent pour les communautés dès 2012.

En partenariat avec communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, l'AdCF vous convie à cette rencontre entre communautés le :

Vendredi 13 avril 2012 de 14h à 17h30

(Accueil café dès 13h30)

Pôle culinaire de MACS

4033 avenue du Général de Gaulle

40510 Seignosse

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription. N'hésitez pas à en faire une large diffusion au sein de votre conseil communautaire, de vos conseils municipaux et de vos services.



PROGRAMME

13h30 **Accueil café** des participants

Le principe retenu pour la rencontre est celui de l'alternance régulière entre exposés techniques permettant le décryptage des principales mesures juridiques et fiscales et échanges politiques en tribune et avec la salle.

Les débats seront plus particulièrement nourris par :

- . **Gérard Gouzes**, président de Val de Garonne Agglomération
- . **Eric Kerrouche**, président de la communauté Maremne Adour Côte-Sud
- . **Jean-Pierre Mimiague**, président de la communauté de communes du Luy de Béarn
- . **Pierre Preaut**, président de la communauté de communes des coteaux de Garonne

14h00 **Les collectivités et leur besoin de financement**

Eléments de conjoncture par **Jean-Louis Hurès**, en charge de la Caisse d'épargne Aquitaine

14h10 **Quels enseignements tirer aujourd'hui de l'élaboration des SDCI ?**

Etat d'avancement. Premiers éléments d'observation du contenu des schémas.

Réactions en tribune

14h50 **Les effets des réformes sur l'organisation juridique et institutionnelle des communautés**

Gérer la fin du mandat en cours et anticiper le début du prochain. Les grandes échéances juridiques et institutionnelles à ne pas manquer dans les mois à venir.

Eléments de cadrage par **Floriane Boulay**, juriste à l'AdCF

Table ronde et débat

16h10 **Les effets des réformes sur les équilibres financiers des communautés**

Les mécanismes de péréquation et leurs enjeux pour les communautés. L'application des SDCI et ses impacts sur les alliances financières : premières pistes de réponse.

Eléments de cadrage par **Claire Delpech**, responsable finances à l'AdCF

Table ronde et débat

17h30 **Cocktail** à l'issue des travaux à l'invitation de la communauté communes Maremne Adour Côte-Sud



L'AdCF en région

Bulletin d'inscription

Les communautés dans la mise en œuvre des réformes
Quelles évolutions juridiques, organisationnelles et financières des communautés ?

VENDREDI 13 AVRIL 2012 de 14h à 17h30

(accueil café à partir de 13h30)



Pôle culinaire de MACS
4033 avenue du Général de Gaulle
40510 Seignosse



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

à photocopier et à remplir **par personne**

Merci de nous le retourner à l'AdCF Fax/ 01 55 04 89 01 ou e-mail/ f.boucher@adcf.asso.fr

Genre / Prénom / Nom

Fonction

Structure.....

Adresse

.....

CP Ville

Tél. Fax

Mail

ATTENTION, merci de veiller à écrire distinctement votre adresse mail afin de recevoir une confirmation

Participera à la réunion du 13 avril (14h-17h30) Oui Non

Ma communauté est adhérente* à l'AdCF Oui Non

Le programme et le bulletin sont également téléchargeables sur www.adcf.org

Pour toute information, vous pouvez contacter Fabienne Boucher au 01 55 04 88 14 ou f.boucher@adcf.asso.fr

***Frais de participation** : Communauté (et ses communes membres) adhérente à l'AdCF : Gratuit ; Communauté non adhérente ou autres collectivités : 20 euros par personne ; autres organismes : 100 euros par personne. Le cas échéant, une facture est adressée par l'AdCF à l'issue de la journée.

Annulation : Elles ne sont prises en compte que si elles parviennent à l'AdCF par courrier ou par fax au plus tard deux jours ouvrés avant la rencontre. À défaut, la facturation est maintenue. Toute personne inscrite peut se faire remplacer jusqu'au dernier moment.